

Beauvais, et Margny ; elle avait conduit le roi à Reims ; elle avait chassé les Anglais du centre et les avait rejetés dans le nord, où ils ne tenaient plus guère que Paris et les villes de Normandie. L'ennemi se voyait enlever toutes ses conquêtes par cette *pastoure* de dix-huit ans, ignorante et naïve, mais qui savait mener une campagne, disposer les troupes et combattre, " comme oncques ne fit chef de guerre." Déjà les Anglais désespéraient de rien garder de leurs possessions sur le continent. Jeanne d'Arc paraissait invincible, et elle avait juré de *bouter* hors de France ce qu'on appelait alors l'*Anglescherie*.

Mais le 24 de mai 1430, les ennemis de la France reçurent " grand confort et consolation."

À la bataille de Compiègne, les Bourguignons opérèrent une prise dont ils firent, selon l'expression de leur chroniqueur Monstrelet, " plus grands cris et resbaudissements " que s'ils eussent pris toute une armée. Les villes de l'obéissance du parti anglais célébrèrent cet événement par des réjouissances publiques ; des feux de joie furent allumés jusque dans Paris ; et l'on chanta le *Te Deum* dans la basilique métropolitaine de Notre-Dame.

Jeanne d'Arc était prisonnière du duc Philippe de Bourgogne.

Les inquiétudes et les craintes des Anglais ne furent cependant qu'à demie dissipées. Une puissance mystérieuse et surnaturelle, leur semblait-il,—et en cela ils ne se trompaient point,—était attachée à la personne de la jeune guerrière, et pour rompre le charme et rappeler enfin la victoire sous leurs drapeaux, il ne fallait rien moins que la mort de Jeanne.

Ici, leur dessein se heurtait aux règles les plus élémentaires du droit des gens ; on ne pouvait traiter comme une vulgaire criminelle, ni même comme un prisonnier de guerre ordinaire, " une personne de si grande chevalerie " (1), celle qui était réputée la " chevalerie vivante " (2). Aussi, quand l'Université de Paris demanda qu'un procès pour hérésie et sorcellerie fût fait à la Vierge de Domrémy, on accepta avec empressement cette suggestion, espérant par ce moyen justifier devant l'histoire le crime que l'on projetait.

(1) Quicherat.

(2) Michelet.